

DELTA IE - VOLET IMPORT - RECTIFICATION

Vous êtes informés que le module Rectification de Delta Import va connaître des évolutions dans des versions ultérieures.

Dans l'attente de ces livraisons, et afin de ne pas retarder le traitement de vos demandes, nous vous invitons à appliquer le dispositif suivant concernant vos demandes de **rectification après BAE** des déclarations déposées dans **Delta Import** et dont le **bureau de déclaration est havrais** (bureau du havre port : FRA02300, FRB02300, FRC02300 ou FRD02300 ; bureau Antifer FR002270 ; bureau de Gonfreville FR001560 ; bureau de Port Jérôme FR003630) :

→ Pour les rectifications avec une incidence uniquement logistique (notamment avec impact dans le CCS) (rectification d'un numéro de conteneur, de l'identifiant S)One, d'un nombre de colis sans incidence fiscale, la localisation...) :

Vous êtes invités à adresser un **courriel** sur la boîte fonctionnelle du service :

de la **cellule Delta** (déclarations déposées au bureau du havre port) : cellule-delta-le-havre@douane.finances.gouv.fr, ou

du **bureau** concerné (déclarations déposées à Antifer, Gonfreville ou Port Jérôme)

Ce courriel reprendra en objet : Delta I - rectification logistique - référence de la déclaration (CRN)

Le corps de texte devra comporter :

- la référence de la déclaration d'importation concernée (CRN) et la référence S)One le cas échéant
- les données à rectifier accompagnées des documents justificatifs (BL - maritime - la facture - la packing list).

Le service se chargera du traitement de votre demande en vous faisant un retour.

→ Pour les rectifications avec incidence liquidative, déposées dans la journée comptable:

Vous êtes invités à :

- 1 établir une demande d'**invalidation** dans DELTA I ;
- 2 établir une **déclaration de remplacement dans DELTA I au format anticipé** ;
- 3 Concomitamment envoyer un **courriel**:

au **PRAD** (déclarations déposées au bureau du havre port) : prad-le-havre@douane.finances.gouv.fr, ou

au **bureau** concerné (déclarations déposées à Antifer, Gonfreville ou Port Jérôme)

Ce courriel reprendra en objet : Delta I - Invalidation dans la journée comptable - la référence de la déclaration (CRN)

Le corps de texte devra comporter :

- la référence de la déclaration d'importation concernée (CRN),
- le secteur havrais concerné (ex : EAT, SME...)

- les données rectifiées sur la déclaration anticipé, accompagnées des documents justificatifs.

Le service en charge du traitement de votre demande vous donnera son accord pour la validation de la déclaration anticipé.

→ **Pour toute autre rectification :**

Vous êtes invités à :

1 Établir une demande de **rectification** dans DELTA I ;

2 Concomitamment envoyer un **courriel** :

au **PRAD** (déclarations déposées au bureau du havre port) : prad-le-havre@douane.finances.gouv.fr (ou **CREPS** : creps@douane.finances.gouv.fr - mais uniquement pour les rectifications relatives à des déclarations de placement ou apurement sous régime particulier avec INF), ou

au **bureau** concerné (déclarations déposées à Antifer, Gonfreville ou Port Jérôme)

Ce courriel reprendra en objet : Delta I - Rectification - la référence de la déclaration (CRN)

Le corps de texte devra comporter :

- la référence de la déclaration d'importation concernée (CRN),
- le secteur havrais concernés (ex EAT, SME...)
- les données rectifiées sur la déclaration anticipé, accompagnées des documents justificatifs dont, si possible, la version pdf de la déclaration avant/après rectification.

Le service en charge du traitement vous informera des suites accordées à votre demande.

Cordialement,

P/ La cheffe du Pôle d'Action Économique,
Mélanie Guyon,

Direction régionale des douanes du Havre
Pôle d'Action Economique

201 bd de Strasbourg, 76083 LE HAVRE

douane.gouv.fr

